

**Séance du 14 octobre 2022
Délibération n°2022-67**

L'an deux mille vingt deux, le 14 octobre, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean-Christophe PRORIOU, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Amélie ENJOLRAS.

Procurations : Amélie ENJOLRAS a donné procuration à Gilles TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 6 octobre 2022.

Objet : DETR

Le Maire informe les élus que la campagne 2023 de dépôt des dossiers pour les demandes de subventions (DETR et DSIL) est ouverte, les demandes peuvent être déposées jusqu'au 1^{er} décembre 2022.

Différents projets sont évoqués :

- ✓ Enfouissement des réseaux dans les villages et mise en sécurité des déplacements piétons,
- ✓ Implantation de vidéo protection pour la sécurité des personnes,
- ✓ Insonorisation des lieux publics (salle polyvalente / réfectoire des enfants).

Après discussion et à l'unanimité, le Maire est autorisé à déposer les dossiers de demande de subvention DETR et DSIL pour les projets ci-dessus listés.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 27 OCT. 2022
et publication le 27 OCT. 2022